

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 mars 2015.

	CDC LE F		ANS EN CEVENNES		
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GARRIDO Jean-Manuel			BRUYERE-ISNARD Thierry		
MICHEL Jean-Marc	X		MERCA Gilles		
BORIE Jean-François	X		PELLEGRINO Patrick		1
MARGOTTON Magalie			THIBON Hubert		
ECHARD Hugues	X		MAURIN Philippe		
ALLAVENA Serge	X		COSTE Hubert		
MICHEL Robert	X		LAVAL Yolande		
REMI Bertrand	X		BORELLY Jacques		
JARRIGE Monique	Х		NOËL Daniel		
		DU PAYS BI	EAUME DROBIE		
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
VAN DYCK Gaston	X	The second second	GIBERT Alain	1	
FAURE Alexandre			PICAL Daniel	1	1
PAQUELET Marie-Claire	X		ROSADO Jean-Louis		
BOISSIN Eric	X		FAUGIER Christian	1	
DEFFREIX Christophe	X		MINETTO Marc		1
SEVEYRAC Michel	X		AUGIER Maurice		
PARMENTIER Luc	Х		FOURNET Claude		
LE QUERREC Michel			BALAZUC Christian		
	CDC D	ES GORGES	DE L'ARDECHE		
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GUIGON Marc	X		BUTTIN Philippe		
MARRON Jacques			DUCROS Maurice		
MARITON Michel	X		MARC Christian		
MARION Eric			BARLATIER Eric		
DELON Jean-Claude	X		SARRAZIN Patrick		
FIALON Jean-Claude	Х		ANCEY Jean-Paul		
OLLIER Régis			TAUPENAS Claude	X	
ARLAUD Henri	Х		MARCEL Louis	1	†
GRIVELET-GIN Fabienne			HAON Frédéric	1	
PESCHAIRE Christian	Х		BALLOY Patricia		
FAILLA Michel	X		MULARONI Monique		
BOUCANT Richard	X		CALVO André		
	CI	DC DE CEZE	CEVENNES		
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués sùppléants	Présents	Absents
BLACHE Georges	X		PAYAN Jean-Christophe		1
GILLES Cyril			BOFILL Olga	X	

Assistait à la réunion :

M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

A été élue secrétaire de séance :

Mme PAQUELET Marie-Claire

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Comité du 25 février 2015.

1 - Budget primitif 2015

1.1 - Durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au budget annexe déchetteries en 2014

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la création du budget annexe « Déchetteries », la part d'autofinancement initialement présente dans le budget général au titre des déchetteries a été transférée sur ce nouveau budget annexe par le biais d'une subvention d'équipement au compte 204 dont le montant s'élevait à 546 921 €.

Le Percepteur nous a demandé d'amortir cette subvention, conformément à l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire M14 applicable aux communes et établissements publics communaux à caractère administratif.

Conformément à l'arrêté précité et compte tenu de la nature des investissements à financer (déchetteries), le Président propose d'amortir cette subvention sur 15 ans (durée maximum).

<u>♦ Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir sur une durée de 15 ans la subvention d'équipement versée en 2014 sur le budget annexe Déchetteries dont le montant s'élève à 546 921 €.</u>

1.2 - Mode de calcul des bases de participation 2015

Le Président propose à l'assemblée que les clefs de répartition du calcul des bases de participation des EPCI adhérents soient les mêmes que l'année dernière soit :

- * le 1/4 du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels).
- ➤ Les 3/4 du même produit global sur la base du tonnage d'ordures ménagères résiduelles reçu sur l'ISDND pour le compte de chaque collectivité adhérente.

Il explique que pour le cas particulier des aires de bivouacs de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche présentes sur le territoire de la commune de Saint Remèze adhérente depuis le 1^{er} janvier 2014, ce cas sera étudié l'année prochaine.

Le calcul des participations sera établi à partir d'un état déclaratif envoyé aux EPCI adhérents en début d'année. En cas de modifications de cet état en cours d'année, leur prise en compte ne pourra être effective que l'année suivante.

Pour ce qui concerne les tonnages d'ordures ménagères, ils seront considérés comme validés dès lors que le budget aura été voté. Toute demande de régularisation sera étudiée mais ne pourra être effectuée que l'année suivante.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1.3 - Vote du budget 2015

Le Président explique à l'assemblée que le syndicat a confié à Stratorial Finances la mise à jour de l'analyse financière prospective.

Le Président explique que par rapport au PPI validé en 2014, le PPI 2015 ne prévoit plus de ligne dédiée à l'avenir du traitement des déchets ultimes : 350 k€ étaient prévus dans le PPI 2014 pour l'année 2018 car selon le choix de gestion qui sera retenu d'ici 2020 il n'est pas indispensable de mobiliser ces crédits.

Ces nouvelles données ont été intégrées au PPI :

	Budgété2014	Réalisé2014	RAR	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES	100							
Opération n°33 - Achat de matériel	36 884	9 597	10 501	54 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Opération n°11 - Matériel d'information et communication	9 075	9 075		9 500	9 500	9 500	9 500	9 500
Opération n°21 - Petits travaux divers	35 000	7 740		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Opération n°45 - Aménagements et équipements de			9000	150 000	450,000	450,000		
traitement des déchets verts (1)			9000	150 000	158 000	150 000		
Opération n°45 - Aménagements et équipements de	T			07.000	07.000	40500		
traitement des déchets verts - 10 Broyeurs (2)				87 000	87 000	43500		
Opération n°47 - Réhabilitation casier 5 (3)	18401	11001,36	2468					
Opération n°46 - Mise en place du réseau de collecte des	28634	7774	20860					
biogaz (3)	20034	///4	20860					
Avenir traitement des déchets ultimes								
Report de dépenses sur l'exercice N+1			42 829					
TOTAL	127 994	45 187		330 500	314 500	263 000	69 500	69 500
RECETTES Opération n°45 - Aménagements et équipements de traitement des déchets verts (4) (Partenaires financiers CG07 ADEME)				73 927,50	60 127,50	112 370,00		
Opération n°45 - Aménagements et équipements de traitement des déchets verts - Broyeurs - DETR (5)				20 000,00	20 000,00	10 000,00		
Opération n°45 - Aménagements et équipements de traitement des déchets verts - Broyeurs - Pays Ardèche Méridionale				50 000 00				
Opération n°45 - Aménagements et équipements de traitement les déchets verts -Broyeurs -Participation collectivités(6)				59 000,00	59 000,00	29 500,00		
FCTVA				119 505,00	68 266,56	51 590.58	43142,52	11400.78
TOTAL				272 433	207 394	203 461	43 143	11 401
			1	2015	2016	2017	2018	2010
TOTAL A FINANCER				2015 58 068	2016 107 106	2017 59 539	2018 26 357	201

Dans ces conditions, le rythme d'augmentation des bases de participation prévu en 2014 (5% par an pendant 5 ans) peut être revu à la baisse.

	EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES								
Military Service	Δ annuelle moyenne 2014/2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Contributions budgétaires (en k€)	1,5%	1 871,0	1 899,1	1 927,6	1 956,5	1 985,8	2 015,6		
Evolution annuelle			1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%		

Il est important de noter que cette évolution des participations permet de financer l'opération dédiée à la gestion des déchets verts sans avoir recours à l'emprunt.

La dette du syndicat sera ainsi totalement éteinte en 2020, ce qui donnera au syndicat la possibilité de réaliser de nouveaux investissements qui pourront en partie être financés par de l'emprunt.

Le Président propose donc : une augmentation de 1,5% du montant des bases de participation soit :

Montant 2014 : 1 870 893 €
Montant 2015 : 1 898 956 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget primitif 2015 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 5 559 956 € (dont 3 346 355 € en section de fonctionnement et 2 213 601 € en section d'investissement), le Comité Syndical après en avoir délibéré l'a <u>adopté à l'unanimité des membres présents</u>.

2 - Budget annexe « Déchetteries » 2015

2.1 - Mode de calcul des bases de participation 2015

Après étude par le Bureau réuni le 21 mai, le Président propose que le mode de calcul des bases de participation pour le budget annexe soit le suivant :

Calcul du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels): la contribution est calculée en divisant le produit total attendu par la population totale (population DGF + emplacements de camping + chambres d'hôtels) du SICTOBA et multiplié par la population de chaque EPCI.

Il propose que pour le cas particulier des aires de bivouacs de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche présentes sur le territoire de la commune de Saint Remèze adhérente depuis le 1^{er} janvier 2014, les 500 nuitées autorisées soient assimilées à 100 emplacements de camping.

Le calcul des participations sera établi à partir d'un état déclaratif envoyé aux EPCI adhérents en début d'année. En cas de modifications de cet état en cours d'année, leur prise en compte ne pourra être effective que l'année suivante.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2.2 - Vote du budget annexe « Déchetteries » 2015

Le Président explique que par rapport au PPI validé en 2014, le PPI 2015 comprend 265 000 € de travaux pour la mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze (suite à réception de l'étude lancée fin 2014) alors que 150 000€ étaient inscrits sur le PPI 2014. Pour ce qui concerne la déchetterie de Joyeuse, les 780 000€ inscrits au PPI 2014 passent à 1 000 000€ sur le PPI 2015 car une déchetterie plus grande desservant les secteurs des Vans et de Joyeuse est envisagée suite à l'annonce de la disparition de la déchetterie existante des Vans due au projet de contournement routier de la commune.

	Budgété2014 Re	éalisé2014	RAR	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES								
Opération n°33 - Achat de matériel	17 000	11 142		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Opération n°11 - Matériel informatique	500	375		500	500	500	500	500
Opération n°21 - Petits travaux divers	10 000	1 879		10 000	10 000			10 000
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité	1 200 000	140.040	4.050.700	00000	///////////////////////////////////////	/////////		
déchetteries (1)	1 200 000	149 219	1 050 700	30000				
Opération n°1 - Réhabilitation et mise en conformité	40,000		4.740					
déchetterie St Remèze (2)	12 000		4 740	0	265 000			
Création d'une déchetterie secteur de Joyeuse Les Vans (3)				150 000	→ 850000			
Report de dépenses sur l'exercice N+1			1 055 440				·····	
TOTAL	1 239 500	162 615		200 500	1 135 500	20 500	20 500	20 500
DECETTED					1 100 000	20 300	20 300	20 300
RECETTES Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité	210 535		186 386					
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (4) Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (5) EMPRUNT	210 535 355 578		186 386 355 578					
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (4) Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (5) EMPRUNT creation d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse (CG07)				40 000				
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (4) Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (5) EMPRUNT création d'une déchettere sur le secteur de Joyeuse (CGU7)								
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (4) Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (5) EMPRUNT creation d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse (CG07)				40 000		186 267 186 267	3 363 3 363	3 363
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (4) Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (5) EMPRUNT creation d'une déchetterie sur le secteur de Joyeuse (CGU7) 6).	355 578		355 578	40 000 25 321	206 024	186 267	3 363	3 363

Afin de pouvoir financer ces investissements dont la réalisation est prévue sur 2015 et 2016, il convient d'augmenter les participations selon le rythme suivant :

	EVOLUTION DES C	ONTRIBUTIO	ONS BUDGE	TAIRES			
	Δ annuelle moyenne 2014/2018	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contributions budgétaires (en k€)	2,2%	1 185,4	1 268,3	1 281,0	1 293,8	1 306,8	1 319,8
Evolution annuelle	95.00 (P.A.)		7,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

Le Président propose donc : une augmentation de 7% du montant des bases de participation soit :

□ Montant 2014 : 1 185 352 € □ Montant 2015 : 1 268 327 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget annexe Déchetteries 2015 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 3 749 378 € (dont 1 607 664 € en section de fonctionnement et 2 141 714 € en section d'investissement), le Comité Syndical après en avoir délibéré l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

3 – Budget annexe « Collecte sélective » 2015

3.1 - Mode de calcul des bases de participation 2015

Le Président propose que le mode de calcul des bases de participation pour le budget annexe soit le même que pour l'année dernière soit :

- (1) Calcul du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels): la contribution est calculée en divisant le produit total attendu par la population totale (population DGF + emplacements de camping + chambres d'hôtels) du SICTOBA et multiplié par la population de chaque EPCI.
- " (2) Application d'un bonus/malus en fonction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles enfoui l'année précédente : la contribution calculée en (1) pour chaque EPCI est multipliée par un coefficient obtenu par le rapport du tonnage à l'unité de base par EPCI par rapport à celui du SICTOBA, inversé pour obtenir un bonus ou un malus.
- Il propose que pour le cas particulier des aires de bivouacs de la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche présentes sur le territoire de la commune de Saint Remèze adhérente depuis le 1^{er} janvier 2014, les 500 nuitées autorisées soient assimilées à 100 emplacements de camping.

Le calcul des participations sera établi à partir d'un état déclaratif envoyé aux EPCI adhérents en début d'année. En cas de modifications de cet état en cours d'année, leur prise en compte ne pourra être effective que l'année suivante.

Pour ce qui concerne les tonnages d'ordures ménagères, ils seront considérés comme validés dès lors que le budget aura été voté. Toute demande de régularisation sera étudiée mais ne pourra être effectuée que l'année suivante.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3.2 - Vote du budget annexe « Collecte sélective » 2015

Le Président explique que par rapport au PPI validé en 2014, le PPI 2015 est sensiblement équivalent.

DEPENSES	Budgété2014 R	éalisé2014	RAR	2015	2016	2017	2018	2019
Opération n°20 - Achat de bacs et conteneurs*	30 000	16 380	11 737	5300	28368	29850	62676	33732
Opération n°11 - Matériel d'information et communication	2 000	242		2500	2500	2500	2500	2500
Opération n°12 - Achat de matériel				12000				
Report de dépenses sur l'exercice N+1			11 737			-		
TOTAL DEPENSES	32 000	16 622		19 800	30 868	32 350	65 176	36 232
RECETTES								
FCTVA				2735	5173	5064	5307	10691
TOTAL RECETTES				2735	5173	5064	5307	10691
COUT NET D'INVESTISSEMENT A FINANCER			0	17 065	25 695	27 286	59 869	25 541

Les 10% d'augmentation annoncés l'an dernier pour 2015 doivent donc être maintenus.

		DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES							
	Δ annuelle moyenne 2014/2019	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Contributions budgétaires (en k€)	4,4%	503,0	553,3	569,9	587,0	604,6	622,7		
Evolution annuelle			10,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%		

Le Président propose donc : une augmentation de 10% du montant total des bases de participation soit :

Montant 2014 : 503 113 €
 Montant 2015 : 553 424 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget annexe primitif 2014 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 629 319 € (dont 1 400 986 € en section de fonctionnement et 228 333 € en section d'investissement), celui-ci a été <u>adopté à l'unanimité des membres présents</u>.

4 - Etat d'avancement des dossiers suivants :

4.1 - Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries

Le Président informe les membres présents que les travaux avancent bien :

□ Sur le site de **Ruoms** les travaux de terrassement sont achevés et les murs du quai ont été installés. Les travaux seront achevés mi mai.







Le haut du quai

Sur Beaulieu, les travaux sont achevés à l'exception de la pose des gardes corps, de la passerelle pour le quai double et de la signalétique :



Nouvelle dalle avec caissons pour déchets toxiques et D3E



Création d'un quai double



Bas de quai totalement refait



Nouvel abri pour les huiles et les piles





Les Vans : 4 caissons neufs + 1 caisson pour les toxiques



Barjac : création d'un mur de clôture côté route

4.2 - Gestion des déchets verts

Le 1^{er} Vice Président en charge déchets verts et de la prévention explique qu'une démonstration de broyeurs à végétaux s'est déroulée le 5 mars à Grospierres.

3 modèles ont été présentés :

- 1 GTM professionnel GTS 900 : 2 500 à 3 000 €ttc environ
- 2 SAELEN GS LYNX 14P: 8 000 €ttc environ
- 3 SAELEN TIGER 25 ER : 18 000 à 20 000 €ttc environ

Une vidéo de démonstration est diffusée pour chacun de ces matériels. Il est rappelé qu'un dossier de demande de subventions a été déposé (DETR et Pays de l'Ardèche Méridionale) pour l'acquisition de 10 broyeurs de la même gamme que le modèle Tiger présenté le 5 mars.

4.3 - Comité de pilotage du Programme Local de Prévention

Le 1^{er} Vice Président en charge déchets verts et de la prévention informe les membres présents que le dernier Comité de pilotage du Programme Local de Prévention se déroulera le 15 avril à 11h à la salle des fêtes de Beaulieu. Sont invités à ce comité : les délégués au SICTOBA, les Maires, les Présidents des CDC et les Conseillers Départementaux.

5 – Questions diverses

- ✓ Difficultés de gestion de la déchetterie de Barjac organisation d'une réunion : Marc Guigon, Vice Président en charge des déchetteries et de la collecte sélective explique que le site de Barjac est quotidiennement vandalisé et qu'il devient difficile d'en assurer la gestion sans risques pour les agents, les usagers et l'environnement. Il tient à mobiliser l'ensemble des maires concernés par la zone de chalandise de cette déchetterie pour pouvoir discuter des mesures qui pourront être prises pour éviter la fermeture de cette installation.
- ✓ Déchets de la caverne du Pont d'Arc: le Président explique que la CDC des Gorges de l'Ardèche a adressé un courrier à l'exploitant de la Caverne au sujet de l'organisation de la collecte des déchets de cet établissement, copie a été adressée au SICTOBA. Contact a été pris avec le SMERGC pour leur signaler qu'aucun contact n'avait été pris avec le SICTOBA. Le Président rappelle l'obligation de ne recevoir sur notre ISDND que des déchets ultimes.
- ✓ <u>Déchets médicaux reçus au centre de tri des emballages</u>: une benne de collecte des emballages contenant des déchets médicaux (seringues) a été réceptionnée sur notre centre de tri. Un mail a immédiatement été envoyé aux communes concernées par la tournée et une information dans la presse ainsi qu'une lettre d'information sur notre site internet ont été diffusés.
- ✓ Autocollants sur les bacs jaunes dans le cadre d'un test sur le secteur des Vans : on constate que les consignes de tri des papiers (depuis novembre 2013 en mélange avec les emballages) ont été mal comprises par les administrés car une baisse du tonnage a été constatée. Il est donc proposé de tester sur le secteur des Vans une nouvelle signalétique sur les bacs jaunes. Il s'agit d'un autocollant format A3 rappelant l'ensemble des consignes de tri.

Le modèle retenu par les membres du bureau est le suivant :



✓ Prochaine réunion du Comité Syndical :

- Date non fixée.
- ✓ Site internet du SICTOBA :
- www.sictoba.fr

Le Président,

Christophe DEFFREIX.